

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 18

Rubrik: Consultation juridique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Surendettement des particuliers et des familles

Le précédent numéro avait trait à l'analyse pratique de la loi du 31 Décembre 1989 relative à la prévention des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles. La deuxième partie abordée est celle où la procédure n'a pu aboutir devant la Commission Départementale et où il est nécessaire d'aller devant le Tribunal d'Instance.

Le juge est saisi :

- ☐ soit par la Commission ;
 - ☐ soit à la demande du débiteur ;
 - ☐ soit d'office par le Tribunal d'Instance ;
 - ☐ soit à la demande d'un autre Juge ; lorsqu'à l'occasion d'un litige ou d'une procédure d'exécution est constatée une situation de surendettement.
- Le Juge peut obtenir tout renseignement lui permettant d'apprécier la situation du débiteur. Si la situation du débiteur l'exige, le Juge peut prononcer la suspension provisoire des procédures d'exécution portant sur les dettes autres qu'alimentaires pour une durée n'excédant pas deux mois renouve-

lable une fois.

Le Juge peut saisir la Commission, si elle n'a pas déjà été saisie auparavant, pour une mission de conciliation. La commission rendra compte au Juge de sa mission.

Pour assurer le redressement du débiteur, le Juge peut :

- ☐ reporter ou rééchelonner le paiement des dettes autres que fiscales, parafiscales, ou envers les organismes de sécurité sociales ;
- ☐ le délai de report ou d'échelonnement ne peut excéder cinq ans ou la moitié de la durée restant à courir des emprunts en cours ;
- ☐ il peut décider que les paiements s'imputeront d'abord sur

le capital ou que le taux d'emprunt sera réduit ;

- ☐ il peut demander cependant au débiteur de s'abstenir d'actes qui aggraveraient son insolvabilité.

Les quelques données sur cette Loi importante ont paru nécessaires, car certains ressortissants Suisses, consommateurs comme tous d'ailleurs, ont lourdement grevé leur budget par des emprunts de toute nature.

Les modalités de la procédure instituée par la Loi du 31 Décembre 1989 leurs permettront d'avoir des échappatoires, avec la nécessité d'une vigilance accrue face aux tentations de la consommation.

P.7 → et à Lyon (automne 91). Avec le DFI, nous soutiendrons une importante présence suisse à Cannes. Quant à l'Épopée de l'Europe, le spectacle multimédias de J.Pilet, elle sera présentée à Bruxelles ou Strasbourg. L'Orchestre de chambre de Lausanne participera au Festival de Strasbourg (Juin 91) et jouera peut-être aussi à Paris. Enfin, il n'est pas exclu qu'une importante exposition Giacometti ait lieu à Paris à fin 91.

Toutes les représentations suisses qui le souhaitent recevront l'exposition "La Suisse - Face à Face" qui représentera les divers aspects de la Suisse, notamment politiques. Il ne s'agira pas là d'une exposition de prestige accueillie dans les plus grands musées. Ses 72 panneaux de carton (200 x 50 cm), devraient intéresser un assez large public, mais le cas échéant aussi les milieux universitaires, à titre d'information générale. Elle sera subdivisée en 7 chapitres ("Comment les autres nous voient-ils ?" ; "Comment vivons nous aujourd'hui ?" ; "La Commune : c'est là que nous sommes chez nous" ; "Les cantons : je suis Thurgovien/je suis Neuchâteloise" ; "la Confédération : nous voulons participer" ; "Les défis de notre temps" ; "Notre place

dans le monde" ; un côté des panneaux comprendra de grandes photos d'une soixantaine d'habitants de la Suisse et l'autre côté divers textes explicatifs accompagnés d'illustrations. Le titre "Wir leben so - wie lebt ihr ?" a été modifié, à la suite de très nombreuses critiques ; le nouveau titre "La Suisse - Face à Face" met en évidence le dialogue entre le spectateur et les personnages photographiés.

L'exposition inclura une sorte de podium sur lequel pourra être placé un appareil vidéo diffusant le film "Visages suisses".

Ce film comprendra une vingtaine de portraits de Suisses connus (Pascal Auberson, Girardet, Botta, Tinguely, Delamuraz, Vreni Schneider) ou peu connus (un soldat, une présidente de commune, une apprentie), réalisés par 10 cinéastes suisses parmi lesquels Goretta, Godard, Reichenbach, Gloor, Körfer, Schlumpf. C'est en principe la version courte (30 min) qui accompagnera l'exposition ; quant au film original en 35 mm, nous n'en disposerons que de quelques copies à la Centrale, plutôt destinées aux pays du Tiers-Monde. En plus du film, l'animation de l'exposition sera assurée par des conférences et séminaires universitaires.

Pour ne pas multiplier les voyages, il importe de coordonner dans la mesure du possible les invitations de conférenciers pour qu'ils puissent s'adresser à plusieurs auditoriums différents. Nous espérons aussi qu'il sera souvent possible de recruter des orateurs sur place. Nous préparons d'ailleurs un discours de base sur le fédéralisme et la démocratie qui sera joint à l'exposition.

Pour l'un ou l'autre grand séminaire (ex : celui envisagé à Clermont-Ferrand), nous avons prévu un budget indépendant de celui alloué à Pro Helvetia en marge de l'exposition. Le soutien financier accordé pour ces manifestations ne pourra toutefois guère dépasser 10.000 francs par projet. Nous partons de l'idée que nos partenaires disposent aussi de certains moyens...

En ce qui concerne la documentation, trois projets vous sont connus : les 12 volumes d'"Ars Helvetica", le calendrier Swissair (avec préface du chef du DPPE) et la cassette multimédias ; cette dernière devrait en principe comprendre deux livres (1 "Lesebuch" et 1 "Glossaire" de 1000 mots-clefs sur la Suisse), la cassette-vidéo de "Visages suisses" et un disque-compact ; la production est en cours.

Deux mots encore sur les Suisses à l'étranger et les fêtes du 1er Août. Nous n'avons reçu aucun projet culturel ou historique de la part des Suisses de France. Dans toute la mesure du possible, les autres manifestations devraient être autofinancées, en particulier avec l'appui de Swissair qui mettra un accent particulier sur la 5ème Suisse en 1991.

Nous n'excluons toutefois pas de soutenir la venue de l'un ou l'autre groupe folklorique ou culturel (ex : un mime), mais en aucun cas pour une manifestation de caractère purement local. Il en va de même pour d'éventuelles expositions regroupant divers artistes suisses, comme on a l'intention d'en organiser à Paris, Dijon, Annecy et Marseille, mais ces projets devraient si possible être coordonnés pour l'ensemble de la France. De toute façon, comme je l'ai dit, nos moyens financiers sont déjà fortement engagés et il importe que les organisateurs potentiels se hâtent s'ils ne veulent pas se trouver face à des caisses vides...

Voilà dans les grandes lignes, comment se présente notre programme et quels sont les principaux points encore en suspens. J'écouterai avec intérêt vos remarques et suggestions."